

DIPLOME DE TRADUCTEUR (DT)	
<b>Durée de la Formation</b>	4 semestres (2 ans)
<b>Condition d'accès</b>	<p>Les formations de la filière de traduction sont ouvertes aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent, selon la spécialité du candidat, et satisfaisant aux critères d'admission prévus dans le descriptif de la filière, sur étude de dossiers et concours et, le cas échéant, un entretien.</p> <p>Les critères d'admission sont proposés par l'équipe pédagogique de la filière et spécifiés dans le descriptif de cette filière.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>Les quatre semestres de la filière de traduction sont organisés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Semestres 1 et 2 de concentration en vue d'acquérir des compétences linguistiques, et de se munir des connaissances théoriques et des fondements opérationnels de traduction ainsi que la réalisation de stages en milieu professionnel.</li><li>- Semestres 3 et 4 sont réservés à l'approfondissement pour l'acquisition de compétences de traduction, à réalisation d'un mémoire et de stages en milieu professionnel ainsi que l'acquisition des connaissances complémentaires optionnels.</li></ul>
<b>Passerelles</b>	<p>La filière de traduction prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre conformément aux critères fixés dans le descriptif de la filière.</p>
<b>Débouchés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuite des études</li><li>- Marché du travail</li></ul>